

# Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie salue l'initiative des organismes et municipalités qui ont pris en main la renaturalisation de leurs berges!



**D**ans le but supporter les initiatives en matière de renaturalisation des berges, le CREE est heureux de distribuer, au coût de 2\$ l'unité, des affichettes « *Bande riveraine au travail* ».

Cet outil de sensibilisation, issu de la *Trousse des lacs* et élaboré par Bleu Laurentides, affiche votre implication dans la restauration de bandes riveraines et incitera peut-être d'autres personnes à poser le même geste.

Communiquez dès maintenant avec le CREE pour nous faire part de vos projets de naturalisation et pour vous procurer des affichettes. Vos projets seront présentés dans notre prochain bulletin.

*Les quantités sont limitées.*

## La renaturalisation d'une berge en bref

Source: la Trousse des lacs

### Définition

La bande riveraine (berge) d'un lac ou d'une rivière correspond à une zone de 10 mètres ou de 15 mètres de largeur (si la pente est supérieure ou égale à 30 %) à partir de l'interface terre/eau et qui fait tout le tour de l'étendue d'eau. Idéalement, elle est composée d'un mélange d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes. En vertu de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, toutes les interventions qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale de cette bande exigent un permis municipal. L'importance qu'on accorde à la bande riveraine vient du fait qu'elle remplit plusieurs fonctions essentielles qui aident à maintenir la qualité de l'eau.

Vous hésitez encore à prendre le virage? Rappelez-vous les nombreux avantages que vous procure une bande riveraine végétalisée :

1. **Filtre contre la pollution**
2. **Rempart contre l'érosion**
3. **Richesse biologique**
4. **Brise-vent naturel**
5. **Fonction paysagère**
6. **Écran solaire**

### Nos coordonnées



165, rue Moore, bureau 300,  
Sherbrooke (Québec) J1H 1B8  
Téléphone: 819.821.4357  
[cree@environnementestrie.ca](mailto:cree@environnementestrie.ca)

Protection des plans d'eau



Source: MDDEP

**Vos bandes riveraines sont au travail?  
Exposez fièrement  
des affichettes!**